

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Mètreur assistant du bâtiment

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Métreur assistant du bâtiment

Sigle du titre professionnel : MAB

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors

Code(s) ROME : F1108

Formacode : 22232

Date de l'arrêté : 12/07/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 03/03/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel MAB

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif Organiser et suivre les travaux	06 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en 3 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h30 Phase 2 - Etablir un devis quantitatif - 04h00 Phase 3 - Préparation et suivi de travaux - 02h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif Organiser et suivre les travaux	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00h10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la MSP est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	5/26

- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif					
Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre	La liste des ouvrages à métrer est complète Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les mètres d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage..)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage	La méthode aux déboursés est utilisée Tous les éléments entrant dans la composition du prix unitaire sont pris en compte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédiger le devis quantitatif estimatif	Les éléments de l'étude de prix sont pris en compte L'offre de prix est complétée du montant HT, de la TVA et du montant TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers					
Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client	Les cotes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales) La description des ouvrages est précise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables	Les diagnostics obligatoires dans le cadre du projet sont cités Les réglementations applicables sont correctes Les performances des ouvrages sont correctement définies	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organiser et suivre les travaux	Des visites régulières sont programmées Les travaux réalisés sont comparés au devis La proposition de facturation de travaux est conforme La proposition de bon de commande est conforme au devis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	7/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
	Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
	Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
	Organiser et suivre les travaux
	Rédiger le devis quantitatif estimatif
Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
	Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
	Organiser et suivre les travaux
	Rédiger le devis quantitatif estimatif
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
	Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
	Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
	Organiser et suivre les travaux
	Rédiger le devis quantitatif estimatif

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MAB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	8/26

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	9/26

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Métreur assistant du bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	11/26

CCP

Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif	04 h 00 min	La mise en situation se déroule en 1 phase : "Etablir un devis quantitatif de travaux".
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	13/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	14/26

CCP

Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Organiser et suivre les travaux	02 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en 2 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h30 Phase 2 – Préparation et suivi de travaux - 02h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Organiser et suivre les travaux	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	15/26

- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	16/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	17/26

Annexe 1
Plateau technique d'évaluation
Métreur assistant du bâtiment

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle dédiée et équipée d'autant de postes de travail informatisés que de candidats. Les espaces de travail seront disposés de façon à garantir la confidentialité et à faciliter la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'accès à internet n'est pas autorisé.
Entretien technique	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	19/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3 Une chaise.	1	Sans objet
Machines	1	Une imprimante individuelle ou partagée - format A3. L'impression devra être sécurisée.	20	Sans objet
	1	Un poste informatique équipé des outils de base de la bureautique (Word, Excel...), d'une visionneuse de maquette numérique de type Bimvision ou équivalent et de deux écrans.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Téléporteur laser de portée 30 m minimum Mètre ruban 5 m minimum	20	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Métreur assistant du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

METREUR Arrêté du 17/02/2015		Métreur assistant du bâtiment Arrêté du 12/07/2019	
CCP	Faire l'étude de prix aux déboursés d'ouvrages de technologie courante	CCP	Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif
CCP	Faire le métré tous corps d'état et estimer au bordereau les ouvrages de technologie courante		
CCP	Aucune correspondance	CCP	Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

